

# SEES (Orne)

## Ancien évêché (palais d'Argentré)

### Croisées à glaces et croisées à petits carreaux

Vers 1780



Edifié entre 1779 et 1787 par l'architecte Joseph Brousseau, l'ancien évêché de Sées nous permettra d'étudier des croisées à grands carreaux ou à glaces dont l'usage est attesté à Paris dès les années 1720 et de mesurer les limites de leur emploi puisqu'elles accompagnent des croisées traditionnelles à petits carreaux. En outre, les baies montrent des traces de l'utilisation de contrevents et de contre-fenêtres, structures aujourd'hui déposées, mais attestées également par quelques photographies anciennes. Nous profiterons de cette étude pour comparer ces réalisations aux préconisations de André-Jacob Roubo publiées en 1769 dans son *Art du Menuisier*<sup>1</sup>.

#### 1 - L'édifice<sup>2</sup>

Lorsque Monseigneur Jean-Baptiste Du Plessis d'Argentré est nommé évêque de Sées en 1775, il hérite d'un domaine à l'abandon. Il nomme alors Joseph Brousseau, architecte limousin, pour expertiser l'état des bâtiments dont l'entretien revenait à son prédécesseur. Joseph Brousseau n'est pas un inconnu, il a entre autres à son actif l'édification du palais épiscopal de Limoges dont le commanditaire n'est autre que le frère de Jean-Baptiste. Le règlement de cette succession met en lumière la vétusté de l'ancien palais épiscopal et sa reconstruction est sans aucun doute décidée rapidement puisque Brousseau reçoit en 1778 un paiement pour son projet, et que la même année l'ancien évêché est détruit. Les travaux débutent en 1779 et le gros œuvre est réalisé en seulement trois ans. Les importants travaux d'aménagement suivent et le chantier s'achève en 1787 par la pose du portail monumental qui ferme la cour d'honneur.

Au-delà du programme, Brousseau doit répondre à un site contraignant par ses rues et son dénivelé. Pour compenser la différence de niveau, il établit sous le corps de logis principal un étage de soubassement, aveugle au nord, et édifie un mur de soutènement pour fermer la cour de service à l'ouest. Etabli suivant un plan en U, le corps de logis, sur lequel s'adosent des pavillons hors-œuvre, est prolongé par des ailes basses terminées par des pavillons d'angle. En élévation, la façade sud donnant sur le jardin est réduite à un rez-de-chaussée surélevé, un étage carré et un étage de comble. La façade nord, sur la cour d'honneur, présente en plus un étage de soubassement. Pour l'essentiel, ce niveau est réservé au fonctionnement de l'évêché. L'étage noble est accessible depuis un escalier monumental installé dans le pavillon ouest. L'avant-corps en saillie renferme le grand salon, au sud, et le salon des Princes, au nord. A l'angle nord-ouest, on y découvre également l'appartement de Monsieur, duc d'Alençon (futur Louis XVIII), dont Monseigneur d'Argentré est le Premier aumônier et qu'il tient par ce geste à remercier pour sa protection et sa générosité. Les liens de Monseigneur avec la famille royale sont anciens puisqu'il avait obtenu en 1759 la charge de Lecteur des Enfants de France. L'étage carré, quant à lui, est réservé aux appartements de maîtres, dont celui de l'évêque de Limoges, et aux domestiques.

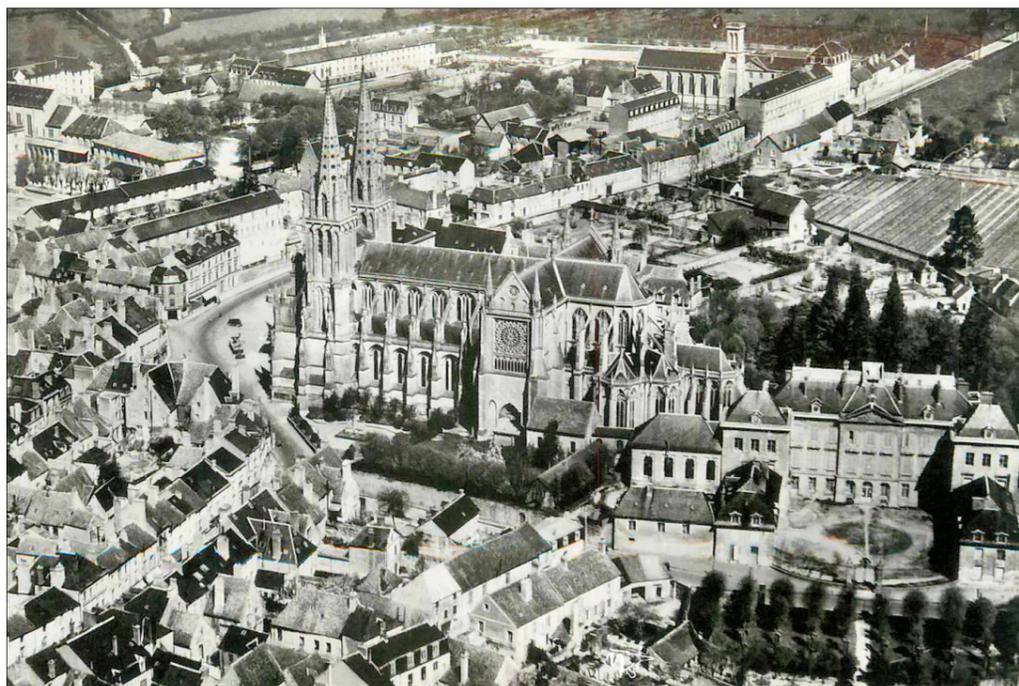


Fig. E.1. Le palais d'Argentré (à droite) au milieu du XXe siècle  
Carte postale Combiar à Macon

1 Sauf précision contraire, les textes en italique font référence à l'*Art du Menuisier* d'André-Jacob Roubo.

2 C. Taillard, *Joseph Brousseau, architecte limousin au temps des Lumières*, presses universitaires de Bordeaux, 1992.

## 2 - Les croisées à grands carreaux ou à glaces de l'étage noble<sup>3</sup>

### La menuiserie

#### Appellation

« On appelle Croisées à glaces celles dont on a supprimé les montants dans les châssis, et qui n'ont que deux ou trois traverses de petits bois sur la hauteur du châssis. (p. 90)

Pour ce qui est des croisées à glaces, elles sont susceptibles de toutes la richesse possible, tant dans les profils, que dans les formes chantournées que l'on donne à leurs traverses, et dans les ornements de sculpture que l'on y introduit. Ces croisées donnent plus de jour et de magnificence aux appartements ; aussi ne doit-on les employer qu'aux bâtiments d'une certaine importance, et non pas indifféremment à tous.

On doit aussi éviter de les employer à la campagne et aux endroits exposés aux grands vents, à moins qu'on ne pose à l'extérieur des tableaux de ces croisées, des doubles croisées, ou bien des croisées jalousies, lesquelles puissent garantir des injures de l'air ». (p. 99)

En 1738, Jacques-François Blondel cite également les avantages de ces croisées : « J'ai marqué les châssis à verre dans les bays de ces croisées, dont deux sont à banquettes, et celles du milieu en porte croisée, laquelle sort sur une terrasse ornée d'un balcon qui se voit en demi-teinte au travers de la baye d'un des venteaux que j'ai supposé ouvert : celui qui est fermé est tenu à grands panneaux pour recevoir des glaces ; ce qui donne un air de grandeur, et procure plus de lumière dans les appartements à cause de la suppression des petits-bois. Ces châssis se ferment comme les autres avec une espagnolette, au bas de laquelle est ajusté un verrouil à ressort. »

« Comme les croisées qui sont à grands panneaux, causent beaucoup de dépense par rapport aux glaces, et que par conséquent elles ne conviennent pas à tout le monde, on pourra se servir de l'exemple des deux autres, et y mettre des verres blancs, ou même des glaces qui devenant plus petites, ne monteront pas à un si haut prix »<sup>4</sup>.

Dans le premier volume de son *Cours d'architecture*, Jacques-François Blondel nous apprend également qu'elles sont alors répandues et qu'elles ont été employées au Palais Bourbon, édifié dans les années 1720<sup>5</sup>. A Paris, l'usage en est donc précoce, mais il faudra attendre le milieu du siècle pour qu'il prenne son essor.

A Sées, il suit les recommandations de Roubo et est réservé aux étages de logement et de réception sur lesquels il s'étend sur toutes les façades. Le niveau de soubassement est, quant à lui, pourvu de croisées à petits carreaux, sans doute plus pour souligner la noblesse de ces deux étages que par économie.

#### Le bâti dormant

##### L'imposte

« On doit mettre au rang des grandes croisées toutes celles qui ont depuis dix pieds (3,25 m) jusqu'à douze (3,85 m) ou quinze pieds (4,82 m) de hauteur, auxquelles pour l'ordinaire on met des impostes, afin de donner moins de hauteur, et par conséquent moins de lourdeur aux châssis ; ces croisées ont toujours des volets, ou du moins si l'on n'y en met pas, on doit toujours les disposer pour y en avoir ». (p. 91)

Jacques-François Blondel nous donne également des indications sur la nécessité ou non d'introduire une traverse d'imposte en évoquant « le profil en élévation de la croisée à double parement. J'ai dit qu'elle avait onze pieds (3,57 m) de haut, et que c'était sur sa hauteur qu'on devait juger s'il fallait y mettre une imposte ; parce que quand cette hauteur n'excede pas huit (2,60 m) à neuf pieds (2,90 m), on doit la supprimer ; et quand elle va jusqu'à onze (3,57 m) ou treize pieds (4,17 m), on est indispensablement obligé d'en mettre une, les venteaux des croisées devenant alors trop hauts pour leur largeur, et pouvant se dejetter et se voiler. »<sup>6</sup>

D'une hauteur de 3,87 m, les croisées à glaces du Palais d'Argentré suivent les indications des deux auteurs et sont divisées par une traverse d'imposte située à 2,83 m.

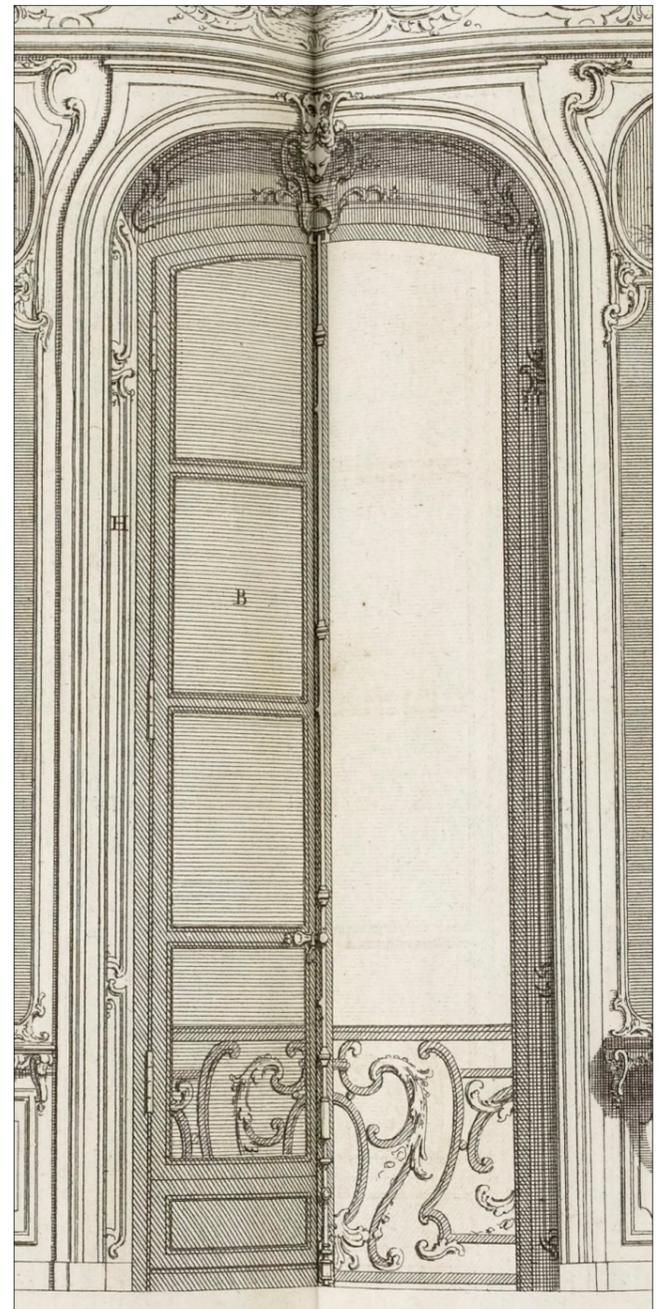


Fig. E.2. Croisée à glaces

« B. venteaux de porte croisée à grands panneaux pour recevoir des glaces »

J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance...*, 1738, tome 2, détail de la planche 80

Source gallica.bnf.fr

3 Repérage des baies : les baies sont repérées depuis l'extérieur et par niveau. La façade sud comprend ainsi trois niveaux (premier niveau - étage de soubassement / deuxième niveau - rez-de-chaussée surélevé / troisième niveau - étage carré) et la façade nord deux niveaux (premier niveau - rez-de-chaussée surélevé / deuxième niveau - étage carré). Les baies sont comptées depuis la gauche vers la droite sans distinguer les portes ou les fenêtres (façade sud - neuf baies / façade nord - onze baies). La croisée à glaces relevée et analysée est la cinquième du deuxième niveau de la façade sud. La croisée à petits-bois est la sixième du premier niveau de la façade sud.

4 J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, 1738, tome 2, p. 96 à 97.

5 « Il y a plusieurs sortes de verres : le blanc, le demi-blanc, et le verd : ce dernier ne s'emploie que dans les lieux les plus ignorés d'un bâtiment : le demi-blanc pour les maisons Bourgeoises, et le blanc pour les Hôtels, où les maisons Royales, où l'on ne veut pas admettre les glaces, qui cependant aujourd'hui sont fort en usage, parce qu'elles annoncent plus de grandeur et de magnificence. C'est cette raison qui engage à faire les venteaux des croisées et des portes croisées, divisées par peu de croisillons, ainsi qu'on le remarque au Palais Bourbon et dans une infinité de nos beaux Hôtels, à Paris ; au lieu que dans le dernier siècle l'on se contentait de mettre à la place des carreaux de glaces de douze ou quatorze pouces de haut, sur neuf ou onze pouces de large, ainsi qu'on le remarque dans les appartemens du Château de Meudon, de la Ménagerie à Versailles, etc. ». J.-F. Blondel, *Architecture française*, 1752-1756, tome 1, p. 168.

6 J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance...*, 1738, tome 2, p. 160.

« Les impostes sont des traverses, lesquelles, ainsi que je l'ai déjà dit, servent à diminuer la trop grande hauteur du châssis : elles doivent avoir trois (81 mm) à quatre pouces (108 mm) de hauteur, et désaffleurer en parement les battants de dormant de l'épaisseur de la côte réservée à porter les volets, (à moins que, comme dans le cas d'une croisée plein-cintre, les volets ne montent que jusqu'à la naissance du cintre ; alors elles doivent affleurer les dormants.) et les excéder en dehors de la saillie de son profil, lequel est plus ou moins riche, selon que le cas l'exige.

La feuillure de dessous doit avoir six (14 mm) à sept lignes (16 mm) de hauteur sur l'épaisseur du châssis pour profondeur, afin que le devant du châssis et l'imposte affleurent ensemble : celle de dessus doit être moins haute, et on observera pour sa profondeur la même chose qu'au pièce d'appui. » (p. 93)

La traverse d'imposte a 97 mm de hauteur pour une épaisseur de 93 mm. La croisée n'ayant pas été conçue pour recevoir des volets, Le parement intérieur de l'imposte affleure les battants (absence de côte). Si le XVIIIe siècle use largement du bec-de-corbin pour mouler les traverses d'imposte, à Sées c'est le traditionnel tore en demi-rond qui est utilisé. Son profil est toutefois plus réduit que ceux qui étaient adoptés un siècle plus tôt. La feuillure du dessous à une hauteur de 13,5 mm tandis que celle du dessus est réduite à 10,5 mm.

#### Les battants

« Les battants de dormants de ces croisées doivent avoir deux pouces neuf lignes (74 mm) d'épaisseur, ou deux pouces six lignes (68 mm), ou deux pouces (54 mm) au moins, sur quatre pouces (108 mm) ou quatre pouce six lignes (122 mm) s'il y a des ébrasements, et trois pouces (81 mm) s'il n'y en a pas : on doit avoir soin qu'ils désaffleurent la baie d'un quart de pouce (7 mm) au moins ; quelquefois même lorsque la baie a beaucoup de largeur, on orne le pourtour du dormant en dehors d'une moulure, laquelle règne et vient s'assembler avec le montant de dessus l'imposte. » (p. 91)

Les battants ont une épaisseur de 65 mm pour une largeur de 80 mm. Ils respectent sensiblement les préconisations de Roubo, même si leur largeur est moindre alors qu'ils reçoivent des ébrasements en lambris. A l'extérieur, ils désaffleurent légèrement les tableaux de la baie et sont moulurés d'une doucine.

« On doit aussi y creuser une noix ou rainure d'une forme circulaire pour recevoir le châssis, laquelle aura de largeur les deux cinquièmes de l'épaisseur de ce même châssis ; on ravalera aussi le champ du battant d'environ une ligne (2 mm) depuis la noix jusqu'au congé, afin de faciliter l'ouverture de la croisée. » (p. 92)

Les battants ont une noix de forme circulaire dont l'épaisseur est inférieure aux deux cinquièmes préconisés (environ un tiers). Par contre le chant du battant est bien ravalé (dégraissé) d'environ 2 mm pour faciliter la fermeture des vantaux.

#### La pièce d'appui

« Les pièces d'appui doivent avoir depuis trois (81 mm) jusqu'à quatre pouces (108 mm) d'épaisseur<sup>7</sup>, selon les différentes manières dont sont faites les feuillures de la baie, ces feuillures se font de trois manières.

La première et la plus parfaite, est de laisser saillir la pierre de l'épaisseur de huit (18 mm) à neuf lignes (20 mm) dans la largeur de la feuillure de la baie, et de faire une feuillure sur la pièce d'appui de la même largeur et hauteur de ce que la pierre excède<sup>8</sup>.

La seconde manière est de faire une feuillure à l'appui de pierre qui règne pour la largeur avec celle de la baie sur un pouce (27 mm) ou environ de profondeur, sur l'arrête de laquelle on réserve un listet ou reverdeau, lequel entre dans la pièce d'appui ; cette seconde manière, quoique plus compliquée que la première, n'est pas meilleure. Au contraire elle ne sert qu'à affaiblir la pièce d'appui, et par conséquent l'expose à se pourrir plutôt.

La troisième enfin, est de faire à l'appui de pierre une feuillure comme à la précédente, mais à laquelle on supprime le reverdeau : cette dernière manière est plus vicieuse ; car non seulement elle affaiblit la pièce d'appui, mais aussi elle favorise l'écoulement des eaux dans l'intérieur des appartements. » (p.92)

La pièce d'appui a une épaisseur de 96 mm pour une hauteur de 81 mm. Elle est conçue suivant la première manière, c'est-à-dire que sa sous-face intérieure reçoit une feuillure qui vient s'appuyer sur le rejingot (saillie) en pierre de l'appui. Cette conception n'est toutefois pas systématique puisque les croisées n°1, 2 et 3 ont une sous face plane qui repose en applique sur le rejingot de l'appui en pierre. De ce point de vue, l'étanchéité à l'eau est efficace. Elle l'est moins à l'air puisque le moindre mouvement de l'élément en bois occasionne une fuite.

Les pièces d'appui doivent affleurer le dormant en parement, et les désaffleurer par derrière d'un pouce (27 mm) au moins, laquelle saillie passe en enfourchement par dessus le battant, et est arrondie : le listet qui est entre la feuillure de dessus et l'arrondissement, doit être abattu en pente en dehors, afin de faciliter l'écoulement des eaux ; ce listet doit aussi saillir d'environ trois lignes (7 mm) d'après le battant. (p. 92)

A l'extérieur, la pièce d'appui arrondie désaffleure les battants de 31 mm, soit plus d'un pouce. Le listet qui est entre la feuillure de dessus et l'arrondissement n'est pas abattu pour faciliter l'écoulement des eaux. Le listet a une légère saillie sur les battants de 4 mm. On notera également que la feuillure de dessus présente une gorge pour récupérer l'eau qui aurait pu s'infiltrer entre le jet d'eau et la pièce d'appui<sup>9</sup>.

#### La traverse haute

« Les traverses d'en haut doivent avoir la même épaisseur que les battants du dormant, sur deux pouces et demi (68 mm) à trois pouces (81 mm) de largeur, et un pouce (27 mm) de plus aux croisées qui sont disposées à recevoir des ébrasements.

7 « La pièce d'appui a au moins 3 pouces et demi, sur 3 pouces, et est terminée en dehors en quart de rond ; on y fait une feuillure par-dessous pour recevoir la saillie de l'appui de pierre, disposé en revers d'eau. » J.-F. Blondel, *Cours d'architecture*, 1771-1777, tome 6, p. 372.

8 C'est également cette technique qui est adoptée dans l'élévation d'une croisée que donne J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance...*, (tome 2), 1738, planche 97.

9 On peut penser que cette gorge est d'origine puisque J.-F. Blondel la cite dans son *Cours d'architecture* : « Depuis quelque tems, pour empêcher absolument les eaux de filtrer, comme il arrivait quelquefois malgré le larmier, on s'est avisé d'ajouter encore un petit canal sur la pièce d'appui dans toute sa longueur, que l'on dispose en pente vers le milieu de la croisée, et dans le fond duquel on perce un petit trou à travers la pièce d'appui, pour rejeter en dehors les eaux qui franchiraient le larmier ; expédient qui réussit très-bien et qui mérite d'être imité. » - *Cours d'architecture*, 1771-1777, tome 6, p. 373.

La largeur de ces traverses est déterminée, premièrement par celle de la feuillure, puis celle de la gâche de l'espagnolette, ou par le recouvrement des volets, plus, environ un pouce (27 mm) de jeu pour pouvoir les dégondrer. Pour leurs assemblages, c'est la même chose que pour les battants de dormants. » (p. 93)

La traverse haute a une hauteur de 80 mm maximum, sa dimension exacte ne pouvant être relevée du fait du lambris qui vient la recouvrir partiellement.

#### Les vantaux vitrés

##### Les battants

« Les battants de chassis différent de largeur selon leurs hauteurs et les différents profils que l'on emploie à la décoration des croisées ; cependant dans celles d'une largeur ordinaire, c'est-à-dire, qui ont depuis quatre (1,30 m) jusqu'à cinq pieds (1,62 m) de tableau, on donnera deux pouces (54 mm) de champ aux battants de noix, plus la largeur de la noix, et celle de la moulure, ce qui fait aux environs de trois pouces (81 mm) à trois pouces et demi (95 mm) en tout.

La noix doit être peu saillante, et plus arrondie sur le derrière que par devant, afin d'éviter le frottement, et de rendre l'ouverture du chassis plus aisée. (p. 95)

La croisée de Sées a une largeur totale de 1,69 m. Les battants sont composés d'une noix de 10 mm, d'un chant de 66 mm et d'une moulure de 22 mm, soit une largeur totale de 98 mm.

« Les battants de côte ou meneaux, doivent avoir de largeur, premièrement, celle de la côte, qui est de deux pouces et demi (68 mm) au moins, plus celle du champ, qui doit être depuis six lignes (14 mm) jusqu'à un pouce (27 mm) (selon la plus ou moins grande largeur des croisées) ; et celle de la moulure sur l'épaisseur des dormants, qui, comme je l'ai déjà dit, doit être de deux pouces et demi (68 mm) ou deux pouces un quart (61 mm) au moins. Pour ce qui est des petits battants, ils auront de largeur celle du champ et de la moulure du battant meneau, plus, la moitié de l'épaisseur.

Quant à l'épaisseur des bois des chassis, en général elle doit être depuis quinze (34 mm) jusqu'à vingt lignes (45 mm), selon que l'exige la grandeur des croisées, ou selon ce dont on est convenu par le devis ou marché que l'on a fait.

Pour les croisées qui ouvrent à doucines ou à champfrains, les deux battants de côtes doivent être de même largeur, et avoir d'épaisseur celle des chassis, plus, celle de la côte de dessus, ou de dessous selon qu'ils sont placés à droite ou à gauche.

Les battants de côte doivent toujours être aux chassis à droite, excepté que par un cas extraordinaire on soit obligé de les mettre à gauche, ce qui n'arrive que dans le cas des portes à croisées ou de perons, dont on doit toujours pousser devant soi le chassis à droite en entrant.

Les ouvertures des croisées à gueule de loup, sont préférables à toutes, tant en ce qu'elles sont plus solides, qu'en ce qu'elles tiennent les croisées plus closes, et on ne doit employer les ouvertures à doucines ou à champfrains, qu'aux portes croisées, aux croisées qui donnent sur les balcons et sur les terrasses, et dans le cas d'une croisée cintrée en plan, dont le creux est en parement, et dont l'ouverture ne peut pas être à gueule de loup, parce qu'elle ne pourrait pas ouvrir. Quant aux portes croisées, cette ouverture serait trop incommode, en ce qu'elle obligerait d'ouvrir les deux vantaux à la fois pour entrer ou sortir sur les terrasses, et que quand on serait dehors, on ne pourrait plus les ouvrir. » (p. 96)

Les deux battants du milieu sont identiques et ouvrent à chanfreins. Ils sont composés d'une cote de 62 mm, d'un chant de 45 mm et d'une moulure de 24 mm, soit une largeur totale de 131 mm. L'épaisseur des battants est de 48 mm et de 62 mm au droit de la cote. Les importantes sections employées permettent de moulurer les vantaux aux deux faces : à l'intérieur, un tore accosté d'une baguette, à l'extérieur, une doucine<sup>10</sup>.

##### Les traverses

« Les traverses du haut des chassis ont ordinairement trois pouces (81 mm) ou trois pouces et demi (95 mm), et même quatre pouces (108 mm) de largeur sur l'épaisseur du battant ; et on doit leur donner ces différentes largeurs à raison de la hauteur et de la largeur du chassis, sur-tout lorsque les petits bois sont assemblés à pointes de diamants, parce que le raide que l'on est nécessairement obligé de leur donner, ferait bomber les traverses si elles n'avaient pas assez de largeur. » (p. 97)

Les traverses du haut des vantaux vitrés varient de 99 à 101 mm.

« Les jets-d'eau doivent avoir depuis trois (81 mm) jusqu'à quatre pouces (108 mm) de hauteur, et avoir un pouce (27 mm) et même un pouce et demi (41 mm) de plus épais que le chassis, afin que cette saillie étant creusée en doucine, facilite l'écoulement des eaux ; on doit éviter de les faire trop creux, parce que cette manière est vicieuse en ce qu'elle oblige les eaux à y séjourner plus long-temps, ce qui les fait pourrir plus vite : on doit aussi fouiller le dessous du jet d'eau en forme de larmier, et on observera que ce canal excède le carré de la pièce d'appui de trois lignes au moins. » (p. 97)

Les jets d'eau des vantaux inférieurs ont une hauteur de 97 mm pour une épaisseur de 88 mm, soit une saillie sur les battants de 41 mm. Leur profil en doucine est creux et va à l'encontre des recommandations de Roubo. De plus, leur canal qui forme larmier n'excède pas le carré de la pièce d'appui et perd de ce fait une partie de son efficacité.

<sup>10</sup> « On appelle croisées à double parement, celles dont les petits bois sont quaderonnés des deux côtés, ce qui n'est d'usage que dans la construction des croisées d'un Bâtiment considérable ; et où l'épaisseur du bois permet de pousser ses profils ; car quand il s'agit d'une croisée ordinaire, on se contente de faire le côté intérieur à parement et le dehors seulement avec feuillure ». J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance...*, (tome 2), 1738, p. 156.

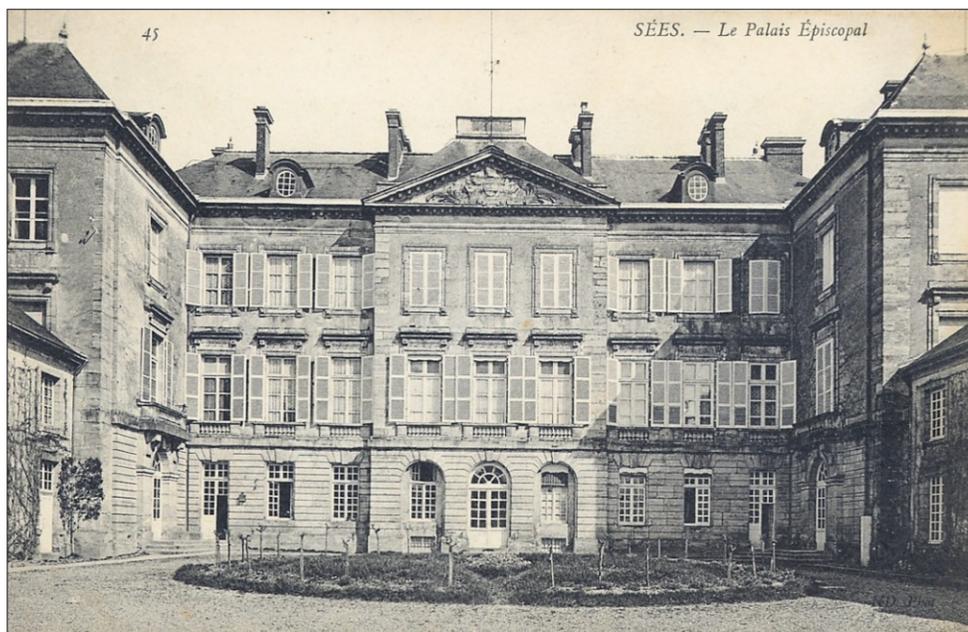


Fig. E.3. La façade sud au début du XXe siècle  
Carte postale ND Phot (Neurdein frères)

« Les jets-d'eau s'assemblent à tenon et enfourchement dans les battants ; et on aura soin du côté du battant de côte, de faire un double enfourchement à la côte du nud du ravalement du battant, sous laquelle passe le jet-d'eau, et sur lequel la côte vient mourir : ces assemblages doivent être faits très-justes, afin de donner plus de solidité aux chassiss, et en même temps pour empêcher l'eau d'y séjourner. Les feuillures de dessous des jets-d'eau, doivent avoir de largeur la saillie du jet-d'eau, plus l'épaisseur de la joue de l'enfourchement (ainsi que je l'ai dit en parlant des pièces d'appui) sur sept lignes (16 mm) de hauteur, afin qu'il y ait toujours du jeu entre le dessus des pièces d'appui et le dessous des jets-d'eau.

Ce sera la même chose pour les jets-d'eau et les traverses des petits chassiss, à l'exception qu'ils seront moins larges que les premiers, pour donner plus de jour et faire moins de largeur de bois dans la partie de l'imposte. » (p. 97)

Les jets d'eau des vantaux supérieurs répondent mieux aux exigences de Roubo. Leur saillie est plus réduite (33 mm) et leur profil en doucine plus pentu pour mieux évacuer l'eau. De plus, ici, leur canal formant larmier dépasse bien le carré de la traverse d'imposte.

A l'instar d'une porte-croisée, les vantaux comprennent un soubassement à panneaux qui permet ici de lutter contre leur affaissement éventuel. A l'intérieur, les panneaux sont agrémentés d'une plate-bande. A l'extérieur, ils affleurent le nu des battants pour évacuer l'eau rapidement sur les jets d'eau et éviter qu'elle ne pénètre dans les assemblages. Cette technique offre également l'avantage de « caler » les vantaux pour maintenir leur équerage, mieux que ne le feraient de simples panneaux à plate-bande sur les deux parements.

#### Les petits-bois ou traverses

« Les croisillons ou remplissages de chassiss, se font de deux manières. La première en divisant la largeur du chassiss par un ou plusieurs rangs de montants, et la hauteur par un nombre de traverses proportionné à la hauteur et à la largeur du chassiss. La seconde manière est de les faire à glaces, c'est-à-dire, de ne donner qu'un carreau à la largeur du chassiss, et de le diviser sur sa hauteur par deux ou trois traverses selon qu'il est nécessaire. » (p. 96 et 97)

C'est la seconde manière qui est employée ici et il s'agit effectivement de véritables traverses et non pas de petits-bois puisque leur hauteur est de 63 mm. Par comparaison, les petits-bois de l'étage de soubassement ont une hauteur de 43 mm. La section de ces traverses permet également d'avoir des feuillures à verre suffisantes (14 mm x 12 mm) pour mastiquer les carreaux<sup>11</sup>.

Plus curieusement, les croisées intègrent parfois (la disposition n'est pas systématique) un petit guichet situé sur le carreau central du vantail droit (fig. 3.1). Sa structure se confond avec les moulures du vantail qui l'accueille et est assemblée à tenons et mortaises. Ces assemblages sont insuffisants pour assurer une tenue pérenne du guichet. Celui-ci est donc renforcé dans ses angles intérieurs par des équerres entaillées et vissées. Sa fermeture est assurée par une petite batteuse et sa rotation par deux fiches à broche rivée à cinq nœuds dont les ailes sont simplement vissées sur les chants des battants.

## La serrurerie

#### Les organes de rotation

La rotation des vantaux est assurée par des fiches à bouton à trois nœuds (fig. 3.3). Celles du bas sont plus fortes (195 mm x 16 mm) que celles du haut (138 mm x 14 mm).

#### Les organes de fermeture

Bien que ces croisées n'aient pas été conçues pour recevoir des volets intérieurs, elles ferment par des espagnolettes dont la tringle est curieusement pourvue de pannetons pour bloquer des agrafes de volets (fig. 3.5). Toutes les poignées des espagnolettes sont différentes, les plus richement découpées et ajourées étant dans les deux salons qui marquent l'axe de l'édifice (fig. 3.7). Les deux vantaux vitrés du haut ferment par des verrous verticaux de facture simple (fig. 3.2).

#### Les organes de consolidation

L'usage de vantaux vitrés à glaces diminue les éléments structurants. Malgré l'utilisation de soubassements à panneaux, le menuisier a donc préféré renforcer ses vantaux par des équerres métalliques. Utilisées largement jusqu'au début du XVIIIe siècle pour soutenir les vantaux à panneaux de vitres, elles reviennent au XVIIIe siècle pour consolider les vantaux vitrés à glaces, voire les vantaux à petits-bois dès lors que leurs dimensions s'agrandissent<sup>12</sup>.

## La vitrerie

La grande surface des verres (environ 607 mm x 740 mm) ne permet plus d'utiliser le verre de France de provenance normande dont les plats de verre circulaires au XVIIIe siècle ont un peu plus d'un mètre de diamètre ce qui limite les carreaux à seize pouces au carré, au mieux après suppression de la boudine centrale<sup>13</sup>. De fait, les verres sont importés de Bitche<sup>14</sup> qui utilise le soufflage en manchon et permet d'obtenir des feuilles rectangulaires mieux adaptées à ce nouvel emploi. Nous verrons plus loin que cette technique est parfaitement visible sur les verres des croisées à petits-bois<sup>15</sup>.

11 « On donne jusqu'à 1 pouce ½ d'épaisseur et de largeur aux traverses qui s'assemblent dans les montans des chassiss à verre à tenon, et que l'on orne de différens profils : il faut sur-tout recommander aux Ouvriers de faire des feuillures profondes pour loger les carreaux ; car ils pêchent souvent par-là. » J.-F. Blondel, *Cours d'architecture*, 1771-1777, tome 6, p. 374 et 375.

12 Voir étude des croisées de l'ancienne abbaye Saint-André-en-Gouffern à la Hoguette (étude n°14006).

13 « Le verre ordinaire se tire de Normandie, et contient vingt-quatre plats, qui ont chacun 38 à 44 pouces de diamètre, avec une boudine au milieu : on peut tirer de chaque plat 4 pieds de verre sans la boudine ; sa perfection est d'être blanc, clair, net, sans bouillon. » - J.-F. Blondel, *Cours d'architecture*, 1771-1777, tome 6, p. 451 à 455.

A propos des estampes, Pierre le Vieil nous donnent également des indications sur les limitations imposées par la technique des verres en plateaux circulaires : « les plus grands plats de verre blanc de France pouvaient à peine fournir des carreaux de 18 à 19 pouces d'un sens, sur 14 à 15 pouces de l'autre, sans approcher du gauche de la boudine. » P. le Vieil, « Art de la peinture sur verre et de la vitrerie » dans *Descriptions des Arts et des Métiers*, 1781, p. 417 à 419.

14 « Des envois de verre à vitres parviennent à Sées en provenance de Bitche » - C. Taillard, op. cit., p. 331.

15 Sur les croisées à glaces, la technique de fabrication est difficile à détecter depuis l'intérieur de l'édifice. Les verres paraissent plans, sont dénués de bulles d'air, offrent une bonne transparence et ont une teinte blanche. Par contre, depuis l'extérieur, en variant les points de vue, la lumière du jour révèle leurs

### 3 - Les croisées à petits-bois de l'étage de soubassement

#### La menuiserie

Ces croisées à petits-bois occupent uniquement l'étage de soubassement. Leurs caractéristiques sont proches des premières et notamment le choix des profils (battants de rives à noix et contre-noix, battants du milieu à double pente, traverse d'imposte moulurée d'un tore, vantaux moulurés d'un tore à baguette. Par contre, d'une épaisseur moindre, elles sont à simple parement, c'est-à-dire que seul leur parement intérieur est mouluré. Nous n'étudierons donc en détail que leurs réseaux de petits-bois pour lesquels Roubo nous donnent des indications précieuses.

*« Les croisillons ou remplissages de châssis, se font de deux manières. La première en divisant la largeur du châssis par un ou plusieurs rangs de montants, et la hauteur par un nombre de traverses proportionné à la hauteur et à la largeur du châssis. La seconde manière est de les faire à glaces, c'est-à-dire, de ne donner qu'un carreau à la largeur du châssis, et de le diviser sur sa hauteur par deux ou trois traverses selon qu'il est nécessaire. » (p.97 et 98)*

Ces croisées utilisent bien évidemment la première manière, la seconde ayant été vue plus haut pour les croisées des deuxième et troisième niveaux.

*« Les petits bois de la première espèce se font de deux manières : la première à pointe de diamant, c'est à dire, que les montants n'ont de longueur que la hauteur de chaque carreau, plus les deux barbes des extrémités : ils s'assemblent dans les traverses des petits bois en enfourchement et en onglet, ainsi que dans celles des châssis, et dans les jets-d'eau, à moins qu'il n'y ait point de moulures au pourtour des châssis, alors on les assemble à tenon dans les traverses et dans les jets-d'eau seulement.*

*La seconde manière est de les faire à grands montants, c'est-à-dire, ceux qui vont de toute la hauteur du châssis, lesquels s'assemblent en entaille à moitié bois dans les traverses de petits bois, et à tenon dans la traverse des châssis, et dans les jets-d'eau, à la rencontre des montants et des traverses ; la moulure de ces montants est terminée par une plinthe, laquelle porte (en quarré) toute la largeur du petit bois, ce qui s'appelle à grande plinthe, ou bien on ne donne à la plinthe que la largeur du rond ou du boudin, et on coupe d'onglet les baguettes ou les quarrés.*

*Les petits montants sont plus en usage, et même plus propres que les autres ; mais ils ont le défaut de ne pas être si solides que les grands, parce que comme ils ne s'assemblent dans les traverses que par des enfourchements, qui, lorsque les petits bois sont étroits, deviennent très-faibles, et par conséquent très-aisés à se pourrir, sur-tout quand les croisées sont exposées au grand air ou à la campagne, ou que la trop grande largeur des châssis obligera de mettre deux rangs de montants : on évitera de les faire à pointes de diamant, parce qu'ils n'auraient pas assez de solidité. » (p. 98)*

Les croisées de Sées utilisent la première manière, c'est-à-dire que les moulures s'assemblent à coupe d'onglet et que les traverses sont d'un seul tenant pour interrompre les petits-bois verticaux. L'assemblage à plinthe décrit dans la deuxième manière ne semble plus guère usité dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*« La largeur des petits bois, dont nous venons de parler, doit être déterminée par celle de la moulure qui règne intérieurement autour du châssis, dont on prendra deux fois la largeur moins une ligne (2 mm) aux plus petits profils, et moins deux (5 mm) aux plus grands, ce qui fera la largeur du petit bois. On fait, dis-je, les petits bois plus étroits que deux fois la largeur du profil, afin que quand l'onglet est coupé, il reste encore du bois entre le fond de l'onglet et le quarré de la moulure. » (p. 98)*

Sur ce point, les croisées de Sées ne suivent pas les indications de Roubo. La moulure des battants a une largeur de 22 mm et celle des petits-bois de 44 mm, soit exactement le double. Il s'agit d'une simple considération esthétique, mais le procédé décrit par Roubo évite en effet d'entailler maladroitement le carré qui délimite la moulure.

*« L'épaisseur des petits bois est égale à celle des châssis à verre, moins le quarré de la moulure, si cette moulure est un rond entre deux quarrés ou un boudin, car si c'est une autre moulure, ils doivent leur être égaux ainsi qu'aux grands montants, dont la saillie de la plinthe doit égaler le quarré de la moulure.*

*L'assemblage des petits bois doit, ainsi que je l'ai dit, être placé au fond de la feuillure, que l'on fera la plus profonde possible, sur trois (7 mm) à quatre lignes (9 mm) de largeur au plus, et par conséquent donner plus de force au derrière des petits bois. » (p. 99)*

Les petits-bois ont une épaisseur de 38 mm, soit 3 mm de moins (valeur du carré) que les battants (41 mm). Leur assemblage est bien évidemment placé au fond de la feuillure ce qui réduit cette dernière à 10 mm environ pour conserver des tenons suffisants.

#### La serrurerie

##### Les organes de rotation

A l'instar des croisées à glaces, la rotation de ces croisées à petits-bois est assurée par des fiches à bouton à cinq nœuds (hauteur 137 mm pour un diamètre de 16 mm).

##### Les organes de fermeture

Là également, les espagnolettes sont pourvues de pannetons bien qu'elles ne reçoivent pas de volets intérieurs. Leur poignée est simplement découpée sans être ajourée (fig. 4.5 et 4.6). L'arrêtoir reprend le modèle utilisé dans les étages. Pour ce qui concerne les vantaux du haut, les mêmes verrous verticaux sont utilisés.

##### Les organes de consolidation

Au contraire des croisées à glaces, ces croisées de dimensions plus modestes et rigidifiées par leurs réseaux de petits-bois ne nécessitent pas d'être consolidées par des équerres métalliques.

#### La vitrerie

Quelques verres anciens subsistent (fig. 4.2 et 4.4). Ils ont une couleur verdâtre, présentent des ondulations parallèles et des bulles allongées, orientées dans le même sens. Il s'agit donc de verres soufflés en manchon qui pourraient provenir de Bitche. On notera qu'il n'a pas été recherché d'équilibre entre la hauteur des carreaux de l'imposte et ceux des vantaux du bas.

ondulations et permet de discerner les verres anciens des verres industriels (fig. 2.6 et 3.4). Nous ne pouvons toutefois préciser l'époque de production de ces verres.

#### 4 - Les doubles croisées

Pour terminer, nous évoquerons, puisqu'elles n'existent plus, les doubles croisées<sup>16</sup> du palais d'Argentré. L'image que nous en avons aujourd'hui est en effet assez éloignée de celle que lui avait donné Joseph Brousseau<sup>17</sup>.

« Les doubles croisées sont faites pour fermer, tenir plus clos les appartements, et les rendre moins froids en hyver. On les pose dans la partie extérieure des tableaux des croisées de trois manières différentes : la première est de les faire entrer à vif dans les tableaux des croisées, et de les arrêter avec des crochets : la seconde est de les poser dans des feuillures pratiquées pour cet effet au pourtour du tableau : la troisième est de faire des feuillures au dormant, dont l'arrête extérieure est ornée d'une moulure. (p. 102)

De ces trois manières, la première est la plus propre, sur-tout lorsqu'un bâtiment est susceptible de quelque sorte de décoration, et que les croisées sont ornées de chambranles, ce qui empêche d'y faire des feuillures : elle est aussi préférable à la troisième ; parce que la saillie du dormant de cette dernière, fait un mauvais effet, et qu'il altère les proportions des chambranles.

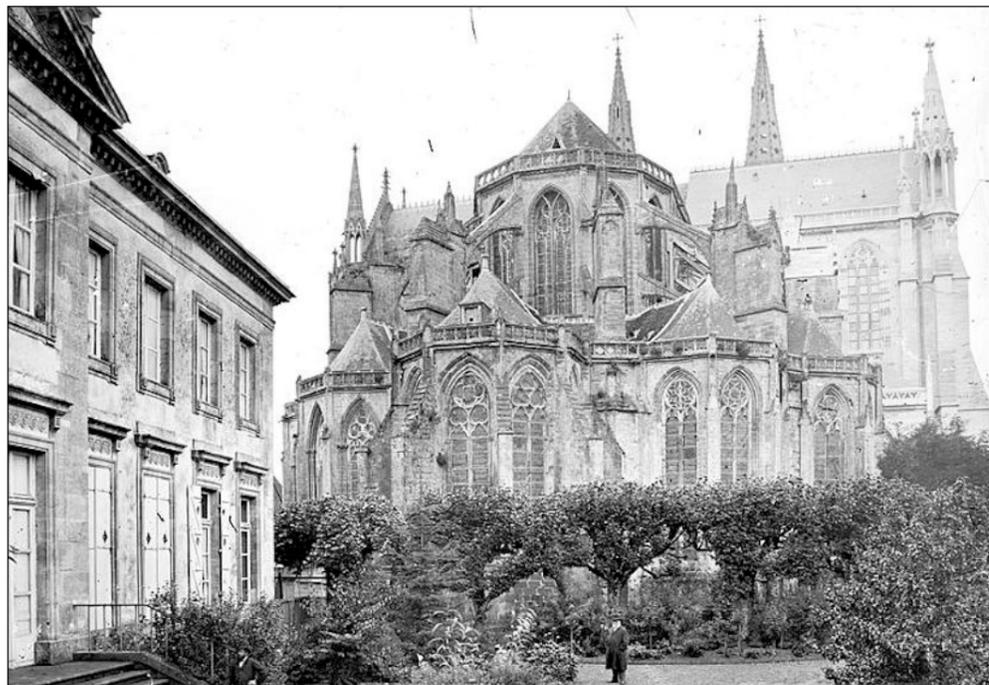


Fig. E.4. La cathédrale et la façade nord du palais à la fin du XIXe siècle  
Cliché Médéric Mieusement (1878)

Source Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (ministère de la Culture)

Quant à leurs ouvertures, elles ouvrent de trois manières : la première à noix et en dedans, à l'exception qu'il ne faut point de côte aux dormants, et qu'il faut tenir les châssis des doubles croisées plus courts que ceux du dedans de quinze lignes (34 mm), afin qu'ils puissent passer entre la pièce d'appui et la traverse d'en haut du dormant, ou l'imposte de ces derniers.

L'ouverture du milieu se fait à doucine, à champfrain ou à feuillure, et non pas à gueule de loup ; on aura soin aussi de tenir le bois de ces croisées le plus étroit possible, sur-tout ceux des dormants, lesquels étant à vif dans le tableau ne bouche que trop de jour. Il suffit qu'ils aient de largeur ce que les jets-d'eau du châssis du dedans excèdent, afin que les châssis de dehors puissent ouvrir quarrément.

Quand les dormants de ces croisées sont à recouvrement sur le tableau ou dans des feuillures, et qu'on craint que les châssis ne puissent pas ouvrir quarrément, on les fera avec des fiches coudées ou bien avec des fiches à longues ailes, lesquelles en ouvrant les rejettent de ce qui est nécessaire.

La seconde manière de faire l'ouverture de ces croisées, est de les faire ouvrir dehors : cette manière est préférable à la première, en ce qu'elle ôte moins de jour aux appartements, n'étant pas obligé d'y mettre des impostes, et par conséquent pouvant faire les châssis de toute la hauteur, du moins du dessus de l'appui du balcon, la partie du bas restant dormante.

Cette manière est bonne lorsque les croisées sont d'une moyenne grandeur ; mais lorsqu'elles sont trop grandes, il ne faut pas l'employer, la trop grande portée des châssis étant fort à craindre par rapport aux accidents qui pourraient arriver s'ils venaient à tomber.

De plus, les châssis ouvrants ainsi sont plus exposés aux injures de l'air, et par conséquent plus sujets à se pourrir.

Les châssis des doubles croisées ouvrantes en dehors, entrent en feuillures dans leurs dormants, et sont ferrés de fiches à vases, ou de pommelées, et ouvrent à feuillure dans le milieu.

La troisième manière est de faire ouvrir ces croisées à coulisses : alors on obvie aux inconvénients des deux premières manières ; mais on ne peut s'en servir que dans les grandes croisées ; de plus, les châssis de ces croisées étant moins hauts que les autres, ôtent plus de jour et d'air aux appartements.

On peut faire les dormants de ces croisées des trois manières que j'ai dites ci-dessus ; on peut aussi y mettre des impostes, lesquelles répondent à celles des croisées en dedans, et donner au montant du milieu la même forme et largeur que si elle ouvrait à côte. Dans le cas où il y aurait des impostes, le châssis de dessus de l'imposte, doit être dormant à l'ordinaire, et celui du bas coupé en deux à l'endroit d'un petit bois, la partie du haut restant dormante, et celle du bas se mouvant à coulisse. (p. 103)

Il est encore une autre espèce de doubles croisées, que l'on nomme jalousies ; elles diffèrent des premières en ce qu'elles ne reçoivent point de verres, et qu'en leur place on met dans les châssis de ces croisées des tringles de bois de l'épaisseur de quatre (9 mm) à cinq lignes (11 mm), lesquelles sont assemblées obliquement dans les battants des châssis, afin d'empêcher les rayons du soleil de pénétrer dans l'intérieur des appartements, et de les rendre plus frais pendant l'été.

Ces croisées ouvrent presque toujours en dehors, et on peut en faire les dormants des trois façons que j'ai dites en parlant des doubles croisées : elles ouvrent à feuillures ou noix dans les dormants, et toujours à feuillures dans le milieu.

Les bois des châssis ont depuis trois (81 mm) jusqu'à quatre pouces (108 mm) de large, sur quinze (34 mm) et même vingt lignes (45 mm) d'épaisseur, selon que l'exige la hauteur des croisées. Les tringles ou lattes, sont assemblées dans les bâtis de trois manières différentes ; la première est de les faire entrer en entaille dans les battants, en observant de faire les entailles plus profondes par le haut, afin que les lattes se serrent en entrant, et on les arrête par le bas avec une pointe de chaque côté.

La seconde manière est de les faire entrer en entaille comme les premières, et de faire un goujon, lequel entre dans le trou que l'on fait au milieu de l'entaille.

La troisième enfin, est de ne point faire d'entaille ni de goujon, mais de faire à chaque latte un tenon de cinq (11 mm) à six lignes (14 mm) de largeur. Cette dernière manière est la plus solide et la plus propre ; elle est d'autant plus commode, que l'on n'est pas obligé de mettre de traverse large dans la hauteur du châssis ; mais on laisse sur la hauteur du châssis les tenons de deux ou trois lattes d'une longueur suffisante pour être chevillées. (p. 104).

Quelquefois les lattes sont mouvantes en tout ou en partie sur la hauteur du châssis ; mais cela n'arrive que rarement, par rapport à la trop grande dépense de la ferrure, et par le défaut qu'elles ont de ne pas se recouvrir les unes les autres horizontalement.

Quant à la pente des lames, ce doit être la diagonale d'un carré, ou du moins on ne doit gueres s'en écarter : on doit avoir soin qu'elles se recouvrent d'une ligne (2 mm) au moins, ou du moins qu'il n'y ait point de jour entr'elles.

16 Par doubles croisées, il faut entendre toutes les structures qui peuvent doubler à l'extérieur les châssis de fenêtres, c'est-à-dire aussi bien les contre-fenêtres que les contrevents.

17 Le lecteur trouvera sur la base iconographique « Mémoire » du site internet du Ministère de la Culture plusieurs photographies anciennes des palais épiscopaux de Sées et Limoges qui montrent notamment pour ce dernier que toutes ses fenêtres étaient doublées (avant restauration) par des jalousies appelées aujourd'hui communément persiennes.

Nous nous bornerons simplement ici à décrire les traces laissées par ces ouvrages avant que les travaux de restauration programmés ne viennent les estomper. En effet, certaines structures ne sont trahies que par des traces ténues (badigeons, poussières, pattes fichées dans les joints...) et fragiles. Une analyse des archives, qui n'entre pas dans le cadre de ce travail, pourrait peut-être préciser la chronologie et le type des ouvrages que nous avons repérés.

Les lattes saillent quelquefois le bâti de trois (7 mm) à quatre lignes (9 mm), et sont arrondies sur leurs faces et sur leurs extrémités, mais la meilleure manière est de les affleurer au bâti.

Lorsque les lattes seront mouvantes, on les posera de façon que quand elles seront fermées, elles se rejoignent les une aux autres ; quelquefois on y pousse sur l'arrête des doucines, ou des feuillures à moitié de leur épaisseur, ce qui est plus solide que le reste des champfrains.

Il faut aussi mettre les traverses du haut et du bas, selon la pente des lattes ainsi que celle du milieu, que l'on met, comme je l'ai déjà dit, au nombre de deux ou trois, selon la hauteur de la croisée. » (p. 105).

Aucune de ces structures n'a subsisté à Sées, mais on peut en avoir une idée partielle grâce aux traces laissées par leur ancienne présence. Si l'on s'attache d'abord aux façades de la cour d'honneur et plus particulièrement à la façade ouest du pavillon est, la fenêtre du rez-de-chaussée surélevé (deuxième niveau / bibliothèque / fig. 5.2 et 5.4) montre des pattes métalliques terminées par des tiges filetées qui maintenaient un bâti dormant plaqué sur le chambranle en pierre, suivant la troisième méthode décrite par Roubo<sup>18</sup>. Les vantaux étaient retenus fermés par des crochets dont l'attache percée de deux trous subsistait sur le vantail vitré gauche (depuis l'intérieur). Au-dessus du niveau de la balustrade, de chaque côté du chambranle en pierre, l'enduit montre encore les stigmates des ferrures qui maintenaient les vantaux ouverts.

Bien qu'elles aient été supprimées, on perçoit les traces des entailles laissées par les pattes métalliques dans les tableaux des neuf fenêtres du même niveau (fig. 5.1). Les gâches sur les appuis des garde-corps, elles aussi éliminées, trahissent l'ancienne présence de doubles fenêtres (fig. 5.1). Il s'agissait probablement de croisées jalousies appelées aussi persiennes. Bien évidemment, à l'arrière de ces garde-corps, subsistent les traces des panneaux dormants qui les terminaient en partie basse (fig. 5.1). De par leur alignement, les butées et les arrêts sur chaînette scellés dans les piedroits semblent également avoir été installés pour ces ouvrages (fig. 5.1). Cette première génération d'ouvrages a dû être éliminée rapidement pour laisser la place à une seconde, cette fois-ci montée sur des gonds dont la facture paraît industrielle. Les butées et les goujons métalliques (au milieu des appuis) qui permettaient de les fermer correspondent à cette seconde génération (fig. 5.1). Pour mémoire, les trois fenêtres les plus à l'est (fenêtres n°7, 8 et 9) montrent également une troisième génération d'ouvrages installée au milieu des tableaux dont l'emplacement est simplement matérialisé par des badigeons blancs.

Au troisième niveau du pavillon est, les quatre fenêtres des façades ouest et nord, montrent quant à elles des traces de bâtis dormants posés contre les pièces d'appui des croisées et des arrêts pivotants qui trahissent sans aucun doute la présence ancienne de persiennes brisées. Chaque vantail était donc constitué de deux parties dont l'une se rabattait sur le tableau et l'autre s'étendait sur le trumeau (fig. 6.1).

Au troisième niveau de la seule façade sud, les fenêtres présentent des gonds, des arrêts pivotants au droit des jambages ainsi que des butées et des arrêts au niveau des appuis (fig. 5.3). Les gonds ont ici la même facture que ceux de l'étage inférieur qui, on l'a vu, ne sont pas d'origine. Pour autant, les tableaux des fenêtres ne présentent pas ici de traces de bâtis dormants pour accueillir des persiennes brisées à l'instar du pavillon est. Il est donc impossible d'après l'analyse des seules dispositions techniques d'avoir une vision claire de l'évolution de cet étage pour la façade sud.

Les façades exposées sur le jardin au nord ne montrent pas la même unité. On y décèle en effet quelques fenêtres avec des contrevents et d'autres avec, sans doute, des contre-fenêtres. Les contrevents sont ici posés sur gonds dont la facture semble plus ancienne que celle de la façade sud. Ces contrevents concernent uniquement le premier niveau et plus particulièrement les trois fenêtres à l'ouest du corps central de la façade nord (fenêtres 8, 9 et 10 / fig. 1.2, 6.3 et E.4). La première fenêtre la plus à l'ouest (n°10) éclairait un office et les deux suivantes donnaient sur la salle à manger (n°8 et 9). Deux autres fenêtres, au nord de la façade est (fenêtres 3 et 5 / fig. 6.4) montrent le même type de gond pour des contrevents et plus vraisemblablement des persiennes sectionnées au droit des impostes. On observe cette disposition également sur des photographies anciennes de l'évêché de Limoges, avant sa restauration. Leur emplacement est toutefois curieux puisque ces persiennes donnent sur un petit dégagement et une cage d'escalier.

D'autres fenêtres montrent des traces de bâtis dormants fixés sur les tableaux, au droit du nu extérieur des chambranles, suivant la première méthode décrite par Roubo. Aucune autre trace n'indique la possibilité de maintenir des contrevents ouverts sur la façade. Tout porte donc à croire qu'il s'agissait de contre-fenêtres s'ouvrant vers l'intérieur, voire à guillotine. Deux de ces contre-fenêtres donnaient sur l'Appartement de Monsieur, duc d'Alençon, au nord (fenêtres 3 et 4 / fig. 6.2). Deux autres peuvent être identifiées en façade est, toujours au premier niveau (fenêtres 1 et 2 / fig. 6.4). Elles donnaient sur le cabinet d'étude du prélat, assurant la liaison entre sa chambre et la bibliothèque installée dans le pavillon.

Les fenêtres du deuxième niveau des façades nord, est et ouest ne présentent aucune trace de doubles croisées (contrevents ou contre-fenêtres). Le doublage des fenêtres de l'ancien évêché de Sées demeure à l'évidence complexe. Sa réalisation à la veille des troubles révolutionnaires a peut-être compromis sa mise en œuvre suivant le programme initial. On a vu de plus que des remaniements difficiles à expliquer sur ce type d'ouvrage ont rendu la situation encore plus confuse.

#### Situation



#### Documents annexés

- Planche n°1 : Façades
- Planche n°2 : Croisées à glaces ou à grands carreaux
- Planche n°3 : Croisées à glaces ou à grands carreaux
- Planche n°4 : Croisées à petits carreaux
- Planche n°5 : Doubles fenêtres
- Planche n°6 : Doubles fenêtres
- Planche n°7 : Porte-croisée
- Plan n°1 : Croisée A (grands carreaux) / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée A / élévation extérieure
- Plan n°3 : Croisée A / sections horizontales
- Plan n°4 : Croisée A / sections verticales
- Plan n°5 : Croisée A / sections verticales
- Plan n°6 : Croisée A / serrurerie
- Plan n°7 : Croisée A / serrurerie
- Plan n°8 : Croisée B (petits carreaux) / élévation intérieure
- Plan n°9 : Croisée B / élévation extérieure
- Plan n°10 : Croisée B / sections horizontales
- Plan n°11 : Croisée B / sections verticales
- Plan n°12 : Croisée B / serrurerie

<sup>18</sup> A défaut des plans d'origine, on peut avoir une idée précise de la distribution intérieure initiale de l'édifice grâce à des relevés de Dedaux effectués en 1839. C. Taillard, *op. cit.*, p.343 à 345.